

COUPE DU BAS-RHIN
CHALLENGE ALPHONSE MENNRATH

La coupe du BAS-RHIN handicap du challenge ALPHONSE MENNRATH est ouverte à tout club régulièrement affilié, qui peut engager une ou plusieurs équipes séniors et juniors (masculines ou féminines)
Les équipes juniors évoluent au niveau le plus bas (Masculins M.P. Féminines FH)
Possibilité de faire participer l'équipe des jeunes du PÔLE ESPOIRS (Niveau sera déterminé avec l'entraîneur)

LE CHALLENGE ALPHONSE MENNRATH EST DOTE POUR LES VAINQUEURS D'UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 150 EUROS

LES EQUIPES D'UNE MEME ASSOCIATION :

La qualification des joueurs des différentes équipes d'une même association est régie par le règlement des compétitions départementales. Les joueurs barrés en championnat départemental le sont également pour la coupe.

FORFAIT EN FINALE :

Le forfait en finale est sanctionné par une amende du double de la somme d'un forfait en championnat.

MATCHS :

La compétition se déroule par élimination directe en une seule rencontre sur plusieurs tours.

Tous les sets y compris le cinquième (tie-break) comportent un handicap pour les équipes de niveaux différents selon la grille ci-dessous.

	N1A	N1B	N2	N3	Prom. Fed.	Exc. Dép.	Honn. Div.1	Prom. Div.2
Pro B	0/0	0/+4	0/+6	0/+8	0/+10	0/+10	0/+10	0/+10
Elite	+4/0	0/0	0/+4	0/+6	0/+8	0/+10	0/+10	0/+10
N2	+6/0	+4/0	0/0	0/+4	0/+6	0/+8	0/+10	0/+10
N3	+8/0	+6/0	+4/0	0/0	0/+4	0/+6	0/+8	0/+10
Pré nationale	+10/0	+8/0	+6/0	+4/0	0/0	0/+4	0/+6	0/+8
Excellence	+10/0	+10/0	+8/0	+6/0	+4/0	0/0	0/+4	0/+6
Honneur	+10/0	+10/0	+10/0	+8/0	+6/0	+4/0	0/0	0/+4
Promotion	+10/0	+10/0	+10/0	+10/0	+8/0	+6/0	+4/0	0/0

Les premiers tours sont réservés aux équipes évoluant en championnat départemental.

Aux tours suivant les équipes évoluant en Pré nationale et Nationale participeront à la coupe.

MODIFICATIONS D'IMPLANTATIONS :

Elles sont possibles sous la responsabilité du club recevant avec l'accord du club adverse.

Le club recevant se charge également de prévenir l'arbitre et d'envoyer un mail au CDVB pour information.

ARBITRAGE :

Les arbitres sont désignés par la commission d'arbitrage. Les frais de déplacement des arbitres sont à la charge des clubs. Chaque équipe versera la moitié de la somme indiquée dans la colonne frais en plus de l'indemnité d'arbitrage.

Double arbitrage à partir des demi-finales ou à la demande des deux clubs à n'importe quel moment de la compétition.

COMMUNICATION DES RESULTATS ET ENVOI DES FEUILLE DE MATCHS.

Les résultats seront transmis par les clubs recevant à cdvb67@mds67.fr , volleymile@hotmail.fr , r.baruthio@orange.fr les feuilles de matchs devront parvenir au CDVB sous 3 jours.